

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 18/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie - salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Date de la convocation : 12/01/2024		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Patrick MARTEAU, conseiller municipal		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB		
<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	<b>MEMBRES ABSENTS</b>	<b>Ayant donné procuration à</b>
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
	Pierre HERRAIZ	
	Françoise BAILLY	
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Jean-Noël CHAPPUIS
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
	Pierre LEVAVASSEUR	
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUV RAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Validation du procès-verbal du 11/12/2023. Pas d'observations.

Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS ouvre la séance en reprenant l'ordre du jour avec la liste des projets de délibérations.

<b>Numéro de délibération :</b> <b>2024-1 bis</b> <b>Annule et remplace la 2024-1 du</b> <b>19/01/2024</b>	<b>Objet :</b> <b>Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la</b> <b>délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code</b> <b>général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)</b>
---	---

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

101	Modification en cours d'exécution n°1 marché Végétalisation de la cour d'école T2023/02 lot 3
102	Vente concession n°976
103	Vente concession cavurne n°44
104	Renonciation au DPU – parcelle AC 80/79/81/82/85 d'une superficie de 3082m <sup>2</sup> au 5 rue des Courtines
105	Renonciation au DPU – parcelle AD 126 d'une superficie de 796m <sup>2</sup> au 5 Résidence Les Belleries
106	Renonciation au DPU – parcelle AD 372 d'une superficie de 230m <sup>2</sup> au 3ter Route de Chambord
107	Renouvellement de la concession n°861
108	Renonciation au DPU – parcelle AI 306 d'une superficie de 360m <sup>2</sup> au 6 ruelle des écoles
109	Attribution du marché assurances Lot 1 Dommages aux biens à Groupama Paris Val de Loire
110	Attribution du marché assurances Lot 2 assurances des responsabilités civiles Lot 3 flotte automobile Lot 5 protection fonctionnelle à SMACL Assurances
111	Attribution du marché assurances Lot 4 protection juridique à SARRE ET MOSELLE
112	Attribution du marché assurances Lot 6 Cyber risques à CYBER COVER
113	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 1 viandes fraîches, volailles à GUILMOT-GAUDAIS
114	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 2 viandes fraîches, agneau, bœuf, porc, veau à SOLOGNE FRAIS
115	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 3 charcuterie à GUILMOT-GAUDAIS
116	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 4 produits frais et de 5 <sup>ème</sup> gamme DISVAL
117	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 5 surgelés : légumes, poissons, plats végétariens, viandes et produits élaborés A DISVAL
118	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 6 surgelés pâtisseries, réceptions salés et sucrés à SYSCO
119	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 7 épicerie : boissons, conserves, gâteaux secs, pâtes et produits divers à Pro à Pro
120	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 9 : BOF : produits laitiers standards, AOP et BIO à GUILMOT-GAUDAIS
121	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 10 : BOF : lait, produits laitiers et fromages frais à Laiterie de Montoire

122	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 11 : légumes, fruits et graines BIO à MANGER BIO
123	Attribution du marché de denrées alimentaires Lot 13 : poissons frais à Terre Azur
124	Attribution du marché de fourniture et installation de matériel informatique Résonance Informatique
125	Renonciation au DPU -parcelle AD 123 d'une superficie de 692M <sup>2</sup> AU 31 route de Chambord
126	Renonciation au DPU – parcelle AM 274 d'une superficie de 620m <sup>2</sup> au 36 rue des Mésanges

**Le conseil municipal prend acte de ces décisions**

Numéro de délibération : <b>2024-2 bis</b> Annule et remplace la 2024-2 du 19/01/2024	<b>Objet : Budget 2023 - décision modificative n°5</b>
--	--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 11 décembre 2023, la décision modificative n°4 a été votée.

Le service de gestion comptable de Romorantin-Lanthenay a signalé une erreur relative à l'article 022 (dépenses imprévues).

En effet, le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 254 604€, représentant 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles.

Or, avec la décision modificative n°4 le montant des dépenses imprévues s'élève à 258 534€ soit un pourcentage de 7.62%.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de voter une décision modificative n°5 afin de respecter le plafond fixé à 7.5%.

Dépenses de fonctionnement			
615221		Entretien de bâtiments	+ 4 000€
022		Dépenses imprévues	- 4 000€
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0€</b>

**Il est demandé au conseil municipal d'accepter la décision modificative 5 ci-dessus.**

Délibération approuvée à l'unanimité	<b>X</b>	Délibération rejetée	
--------------------------------------	----------	----------------------	--

Numéro de délibération : <b>2024-3 bis</b> Annule et remplace la 2024-3 du 19/01/2024	<b>Objet : Budget 2024 – ouverture de crédits</b>
--	---

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'article L1612-61 du code général des collectivités territoriales qui permet avant le vote du budget de l'année en cours d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Article	Objet	Montant	Observations
00034	2111	Acquisition de terrains	10 000€	
00126	2188	Chaudière gaz	6 021€	Halte-Garderie
00124	21838	Matériel informatique	10 000€	

**Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter :**

- l'ouverture des crédits exposée ci-dessus ;
- de s'engager à inscrire ces crédits au budget primitif 2024.

Afin de compléter l'intervention de Jean-Noël CHAPPUIS sur l'acquisition d'un poste informatique pour l'agent chargé du nouveau site internet, Christophe BRUNET précise que l'enveloppe de 10 000 € permet également d'anticiper sur le marché informatique de 2024, permettant ainsi de ne pas attendre la fin de l'année.

Isabelle JALLAIS GUILLET et Jean-Noël CHAPPUIS souligne que le changement de la chaudière permet d'une part de ne pas laisser le bien inoccupé se détériorer et, d'autre part d'envisager une future utilisation des locaux par l'accueil éventuel de personnes dans le besoin.

En réponse à Caroline BARBOSA-BRINET, Christophe BRUNET précise que l'enveloppe de 10 000 € pour le matériel informatique est fixée pour 1 année. Elle est destinée au renouvellement imposé par la vétusté du parc informatique (ordinateurs, imprimantes...).

Délibération approuvée à l'unanimité	<b>X</b>	Délibération rejetée	
--------------------------------------	----------	----------------------	--

Jean-Noël CHAPPUIS :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 janvier prochain ou le ROB (rapport des orientations budgétaires) sera présenté par Pierre HERRAIZ.
- Commission générale le 12 février 2024 à 18h30 : présentation des projets des locaux associatifs.

Patrick MARTEAU :

- Point travaux :
  - o Aménagement de la cour d'école élémentaire : 2 entreprises ont pris un peu de retard et doivent encore intervenir sur des finitions. Ils interviendront pour terminer, mercredi 24 janvier.  
Les enfants ont pu se réapproprier la cour le 08 janvier dernier et les retours sont positifs.
  - o Exposition sur l'aménagement de sécurisation de la rue des Charmilles dans la salle des mariages jusqu'à la fin du mois.  
Des remarques sont recensées sur un cahier prévu à cet effet.  
Les travaux de sécurisation pourraient être envisagés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
  - o Piste cyclable et aménagement du bus de la route nationale : partie de Blois terminée. Les travaux se termineront par la voie devant les commerces.
  - o Réunion lundi 08/01 avec les commerçants afin de leur soumettre un projet de végétalisation des parties privées.  
Seuls 2 commerces représentés. Aucune réflexion n'a donc pu aboutir lors de cet échange.

Sonia DANGLE :

- Signale un problème de numérotation des commerces route Nationale.  
Une vérification sera faite.

Elisabeth MATIB, Directrice générale des services :

- Point sur le dossier « adressage » :
  - o De façon échelonnée, le 2<sup>ème</sup> courrier informant des démarches à effectuer pour les changements est envoyé aux propriétaires concernés.  
Un arrêté de numérotation, une attestation de changement et un flyer sont joints à ce dernier.  
Les propriétaires doivent informer leur(s) locataire(s) de ce changement.  
Il est toutefois suggéré de faire une communication sur le site internet, afin que les locataires puissent s'interroger sur un éventuel changement de rue ou de voie de leur logement.

Isabelle JALLAIS GUILLET :

- Repas des aînés : dimanche 21 janvier. Thème « guinguette ». 170 personnes inscrites.
- Matinée de cohésion : mise en place par le groupe de travail « bien-être au travail » samedi 10/02 à partir de 8h30.
- Le 17/02 : le réseau Cadences d'Agglopolys propose un après midi « piano à 4 mains ».
- Le 15/02 : réunion téléthon. Bilan 2023 et perspectives 2024. Les associations de la commune sont conviées.

Séance levée à 20h00

Signature du président de séance,

Le maire, Jean-Noël CHAPPUIS.

Signature du secrétaire de séance,

Adjoint, Patrick MARTEAU.



